

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 MARS 2025

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Le 27 mars 2025, le Conseil d'administration de l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse s'est réuni à 16 heures 00, sous la présidence de Madame Valérie SIMONET, sur convocation adressée aux membres le 18 mars 2025.

Collège des Conseillers départementaux			
Présents	Représentés	Absents	Observations
Valérie SIMONET			
Catherine DEFEMME			Pouvoir de Laurence CHEVREUX
Jean-Luc LEGER			
Philippe BAYOL			
Valéry MARTIN			Pouvoir de Patrick MOUNAUD
Nicolas SIMONNET			

Collège des Communes, EPCI et OPCL			
Présents	Représentés	Absents	Observations
Stéphane DUCOURTIOUX			Visio
	Laurence CHEVREUX		Pouvoir à Catherine DEFEMME
	Patrick MOUNAUD		Pouvoir à Valéry MARTIN
Jean-Claude PARNIERE			
Valérie BERTIN			

Assistaient également à la réunion et n'ont pas pris part aux délibérations :

- Eric MATHE, Directeur,
- Catherine GAGNANT, Assistante de gestion administrative et de direction
- Agnès CAMPOS, Conseillère aux décideurs locaux, DDFIP de la Creuse.

Le quorum fixé par l'article 13 des statuts de l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse étant atteint, il est procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

La Présidente rappelle que le Conseil d'administration entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif.

Madame Agnès CAMPOS présente les éléments financiers du compte de gestion de l'année 2024, qui s'établissent comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Dépenses réalisées au cours de l'exercice 2024	870,00 €	881 232,13 €	882 102,13 €
Recettes réalisées au cours de l'exercice 2024	23 001,68 €	816 355,16 €	839 356,84 €
Résultat de l'exercice 2024	22 131,68 €	-64 876,97 €	- 42 745,29 €
Reprise du résultat de l'exercice 2023	13 628,72 €	250 057,86 €	263 686,58 €
TOTAL	35 760,40 €	185 180,89 €	220 941,29 €

Ceux-ci sont concordants avec ceux issus du compte administratif de cette même année.
Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2024.

2) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Madame Valérie SIMONET, Présidente, ne prend pas part aux débats.

Monsieur Jean-Claude PARNIERE, 1^{er} Vice-Président, présente les éléments financiers du compte administratif de l'année 2024. Ceux-ci sont concordants avec ceux issus du compte de gestion de cette même année.

Ils s'établissent comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Dépenses réalisées au cours de l'exercice 2024	870,00 €	881 232,13 €	882 102,13 €
Recettes réalisées au cours de l'exercice 2024	23 001,68 €	816 355,16 €	839 356,84 €
Résultat de l'exercice 2024	22 131,68 €	-64 876,97 €	- 42 745,29 €
Reprise du résultat de l'exercice 2023	13 628,72 €	250 057,86 €	263 686,58 €
TOTAL	35 760,40 €	185 180,89 €	220 941,29 €

Détail par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
Ligne	Intitulé	Ensemble	Ligne	Intitulé	Ensemble
011	Charges à caractère général	133 368,58 €	R002	Excédent de fonctionnement reporté	284 466,47 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	705 253,05 €	70	Prod. Services, domaine, ventes diverses	210 417,00 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	401,83 €	73	Impôts et taxes	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	74	Dotations, subventions et participations	530 048,19 €
68	Dotations amortissements et provisions	15 029,14 €	75	Autres produits de gestion courante	1,50 €
			013	Atténuation de charges	79 177,30 €
			77	Produits exceptionnels	0,00 €
	Total	854 052,60 €		Total	1 104 110,46 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
Ligne	Intitulé	Ensemble	Ligne	Intitulé	Ensemble
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	8 350,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 242,14 €	27	Autres immobilisations financières	150,00 €
001	Déficit d'investissement	0,00 €	28	Amortissements	15 029,14 €
27	Autres immobilisations financières	600,00 €			
	Total	1 842,14 €		Total	23 529,14 €

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2024.

3) AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'année 2024 comme suit :

- 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) : 0,00 €
- 2) Reprise du solde de l'excédent cumulé de la section de fonctionnement (crédit compte 002) : 185 180,89 €

4) BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025

Le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, le budget primitif ci-après pour l'année 2025 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
IMPUTATION	INTITULE	MONTANT	IMPUTATION	INTITULE	MONTANT
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	143 031,89	002	RESULTAT 2024 REPORTE	185 180,89
6042	Achats de prestations de services	20 000,00	013	ATTENUATION DE CHARGES	2 800,00
60631	Fournitures d'entretien	500,00	6419	Remboursement sur salaire (CPAM/CIGAC)	2 800,00
60632	Fournitures de petits équipements	2 500,00	70	VENTE DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	264 600,00
6064	Fournitures administratives	3 000,00	705	Contributions des membres	264 600,00
611	Contrats de prestation de services	6 400,00	70848	Remboursement Conseil départemental	0,00
61551	Matériel roulant	1 000,00	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	457 266,00
6156	Maintenance/Hébergement logiciel	11 450,00	74718	Aides publiques Etat	270 000,00
6161	Assurance Multirisque	2 260,00	7473	Dotation Conseil départemental	81 700,00
6168	Assurance Agents	7 000,00	74748	Cotisations Communes	73 643,00
617	Etudes	5 500,00	74758	Cotisations EPCI	24 700,00
6182	Documentation	1 500,00	74758	Cotisations OPCL	7 223,00
6188	Prestations extérieures	19 450,00	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	13 205,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	400,00	75888	Autres	13 205,00
6231	Publicité	1 300,00			
6234	Réception	15 500,00			
6251	Frais de déplacement agents	2 600,00			
6262	Frais de téléphonie	1 480,00			
6281	Cotisations	200,00			
62878	Remboursement prestations Conseil départemental	40 991,89			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	750 480,00			
6218	Autre personnel extérieur	1 750,00			
6332	Cotisation F.N.A.L.	440,00			
6336	Cotisation CNFPT	11 850,00			
64111	Rémunération principale	182 000,00			
64112	SFT	1 340,00			
64118	Autres indemnités	58 700,00			
64131	Non titulaires	294 000,00			
6451	Cotisations U.R.S.S.A.F.	110 100,00			
6453	Cotisation caisses de retraite	78 500,00			
64531	Contributions RAFP	2 700,00			
6454	Cotisations France Travail	9 100,00			

042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 000,00			
6811	Dotation aux amortissements	8 000,00			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 040,00			
6556	Versement au FNC du supplément familial années précédentes	1 000,00			
65188	Autres	14 000,00			
65888	Cotisations autres organismes sociaux	40,00			
67	CHARGES SPECIFIQUES	4 000,00			
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	4 000,00			
68	DOTATION AUX PROVISIONS	2 500,00			
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	2 500,00			
023	Virement à la section d'investissement	0,00			
TOTAL		923 051,89 €	TOTAL		923 051,89 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
IMPUTATION	INTITULE	MONTANT	IMPUTATION	INTITULE	MONTANT
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 000,00	001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	35 760,40
2051	Concessions et droits similaires	11 000,00	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	203,77
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 500,00	10222	FCTVA	203,77
21838	Matériel informatique	12 500,00	27	AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	90,00
2185	Matériel de téléphonie	6 000,00	2743	Prêt au personnel	90,00
2188	Achat matériel	4 000,00	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 554,17	2805	Amortissements logiciel et licence	4 000,00
2743	Prêt aux personnel	10 554,17	281838	Amortissements autres matériels informatiques	2 500,00
			28185	Amortissements matériels de téléphonie	0,00
			28188	Amortissements autres	1 500,00
TOTAL		44 054,17 €	TOTAL		44 054,17 €

5) AMO-AR – ACQUISITION DE LOGICIELS

Le nombre de bénéficiaires (communes, EPCI, Syndicats mixtes) de l'offre de service "Assistance à maîtrise d'ouvrage - Aménagement rural" est passé de 27 à 70 en 3 ans et le nombre de projets suivis annuellement, d'une vingtaine à une cinquantaine.

Afin de sécuriser et d'optimiser cette composante administrative de l'activité de l'équipe, il est envisagé de recourir à l'utilisation d'un logiciel disponible sur le marché. Celui-ci, au travers de modules dédiés, devrait faciliter la rédaction des documents de consultation des entreprises, les fonctions de mise en ligne, ainsi que la veille juridique dans les domaines couverts par l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'Agence.

Après consultation de plusieurs éditeurs présents sur ce champ professionnel, les discussions ont été engagées avec AGYSOFT, société française indépendante, qui a développé le logiciel de gestion des marchés publics MARCO, plus utilisé en France avec plus de 46 000 utilisateurs. Il présente en outre l'avantage d'être interopérable avec l'outil de dématérialisation des procédures proposé par AW Solutions.

En utilisant l'un et l'autre, il devient possible de proposer une véritable offre professionnalisée d'accompagnement au profit des membres qui font appel à l'assistance de l'Agence.

Afin d'améliorer la qualité du service rendu aux adhérents de l'Agence bénéficiant de l'offre

d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de leur proposer une prestation dédiée à la dématérialisation des consultations dans le cadre de marchés publics, le Conseil d'administration décide d'acquérir :

- Le logiciel Marco web sur la base de la proposition commerciale suivante :

Type de prestation	Montant HT	Montant TTC
Accès aux modules "Rédaction DCE travaux", "maîtrise d'œuvre", "autres études", "contrôle technique", "coordination SPS"	Redevance annuelle : 2 873,00 €	Redevance annuelle : 3 447,60 €
Gestion des étapes de la procédure avec publicité au JAL, JOUE et BOAMP jusqu'à la notification		
Consultations de faible montant		
Interopérabilité avec le profil acheteur "Marco démat AWS"		
Gestion des alertes, gestion documentaire, portail d'accueil, bibliothèque des CCTP		
Hébergement sécurisé (France)		
Maintenance, assistance, accès à la base de données AGYSOFT	0 €	0 €
Mise en service, paramétrage, tests, transfert de compétence administrative		
Formation (3 agents)	2 850,00 €	3 420,00 €
Total	5 723,00 €	6 867,60 €

- L'outil de dématérialisation des procédures Marco - AW Solutions sur la base de la proposition commerciale suivante (abonnement annuel pour 10 consultations) :

Type de prestation	Montant HT	Montant TTC
Publication des DCE, transmission à la presse saisie unique, et 200 000 fournisseurs AWS (selon compétences), réception des plis dématérialisés, édition des registres, correspondance avec les candidats (courriels suivis)	370,00 € + 52,00 € par consultation supplémentaire	444,00 € + 62,40 € par consultation supplémentaire
Génération automatique des formulaires		
Hébergement, maintenance, assistance téléphonique		
Mise en service, paramétrage, cadrage	0 €	0 €
Formation (1 journée - 3 agents)	950,00 €	1 140,00 €
Total	1 320,00 €	1 584,00 €

6) ANNEXE V DU REGLEMENT INTERIEUR - AMO-AR

Il est proposé de compléter l'offre de service en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage par l'ajout de deux prestations à destination des membres de l'Agence.

- La première fait suite à la demande exprimée par certaines communes, tendant à être accompagnées pour la réalisation d'un inventaire de leur réseau de voirie, préalablement à l'engagement d'une procédure de classement/déclassement de voies communales. Le service "Assistance à maîtrise d'ouvrage" dispose techniquement la capacité de réaliser ce type de prestation au profit des adhérents.

Eléments de la mission	Coût de la mission (forfait)
Réalisation d'un inventaire patrimonial de la voirie en vue d'une opération de classement/déclassement	3 000 €

- La seconde vise à accompagner les maîtres d'ouvrage pour la dématérialisation des formalités de consultation des entreprises (accès à l'outil numérique Marco AWS). Cette prestation sera exclusivement de nature administrative. En mutualisant un outil numérique au travers d'une gestion par le service "Assistance à maîtrise d'ouvrage", elle soulagerait les secrétariats de mairie. Il est proposé que le coût d'une telle prestation demeure modique pour les bénéficiaires, tout en permettant de couvrir les frais engagés par l'Agence pour le déploiement de l'outil numérique. Une participation

forfaitaire adaptée en fonction du montant des opérations, quelle que soit la thématique retenue, est ainsi envisagée :

Eléments de la mission	Montant estimatif des travaux< 40 000 € HT	Montant estimatif des travaux <>40 000 € et 200 000 € HT	Montant estimatif des travaux >200 000 € HT
	Coût de la mission (forfait)		
Assistance pour la consultation des prestataires – Accès à l'outil de dématérialisation de la procédure	100 €	100 €	200 €

Le Conseil d'administration décide de modifier l'annexe V du règlement intérieur de l'Agence relative à l'offre de service en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage "aménagement rural" par l'ajout de deux nouvelles prestations.

7) CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CREUSE - ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE AGREEE

Afin de garantir que l'obligation qui pèse sur l'Agence en sa qualité d'employeur public visant à assurer le suivi médical des agents placés en arrêt maladie, soit remplie, il proposé de recourir à une offre de service mise en place par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Creuse. Celui-ci dispose d'un service de médecine agréée et propose à l'ensemble des structures publiques affiliées, de bénéficier d'une offre mutualisée dans ce domaine.

Le recours à ce service n'entraînera aucun surcoût pour l'Agence dans la mesure où les frais sont pris en charge au titre de la cotisation qu'elle verse annuellement et qu'elle supporte déjà le coût des consultations auprès du médecin agréé (50,00€/consultation).

Le Conseil d'administration décide d'adhérer au service de médecine agréée du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Creuse et autorise la Présidente à signer la convention correspondante avec ce dernier.

8) CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - SUIVI ADMINISTRATIF DES AGENTS EN CONGE DE MALADIE

Depuis la disparition du Comité médical, il appartient aux collectivités et établissements employeurs de solliciter un examen médical auprès d'un médecin agréé pour justifier les arrêts de travail pour maladie ordinaire au-delà de 6 mois consécutifs ainsi que pour certains renouvellements portant sur des congés de longue maladie et de maladie de longue durée ou des congés de grave maladie.

Afin de garantir que l'obligation qui pèse sur l'Agence en sa qualité d'employeur public visant à assurer le suivi dans ce cadre, il proposé de recourir à une offre de service mise en place par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Creuse. Celui-ci assure, à titre obligatoire, le secrétariat des conseils médicaux. Ils peuvent, à la demande des collectivités et établissements situés dans leur ressort territorial, assurer toute tâche administrative complémentaire.

Il propose également aux collectivités et établissements publics de les accompagner administrativement. Cet accompagnement porte sur l'organisation des demandes d'examen par un médecin agréé dans les cas listés ci-dessus.

Afin d'assurer le respect du secret médical, de garantir la continuité de suivi de chaque dossier par le conseil médical et de faciliter la relation avec les médecins agréés, il est proposé de confier une mission d'organisation des examens médicaux au Centre de gestion de la fonction publique de la Creuse.

Le recours à ce service n'entraînera aucun surcoût pour l'Agence dans la mesure où les frais sont pris en charge au titre de la cotisation qu'elle verse annuellement et qu'elle supporte déjà le coût des consultations auprès du médecin agréé (50,00€/consultation).

Le Conseil d'administration décide d'activer l'accompagnement administratif proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Creuse et autorise la Présidente à signer la convention correspondante avec ce dernier.

9) QUESTIONS DIVERSES

Animation de journées thématiques - Présentation par les personnels référents

o Rencontres des "Cantines divines" :

Parmi les actions conduites par la mission "Projet alimentaire territorial" de l'Agence, sous la responsabilité de Perrine PUYBERTHIER, l'offre de service "restauration scolaire" vise à aider les communes qui disposent d'un service de restauration scolaire à répondre aux objectifs de la loi Egalim au travers de l'augmentation de la consommation de produits alimentaires locaux.

Après une année de déploiement, il est proposé aux équipes des 27 cantines accompagnées, de dresser collectivement un premier bilan et de partager les expériences au cours d'une rencontre qui se tiendra le mercredi 14 mai à partir de 14 h 00 dans les locaux de la Cité Internationale de la tapisserie et de l'art tissé à Aubusson.

o Journée de l'ingénierie territoriale :

Le service "Petites villes de demain" de l'Agence, dont Stéphane MILLET a la responsabilité, s'est vu confier par le Conseil départemental de la Creuse et l'Etat, l'organisation d'un temps départemental dédié à l'ingénierie publique. Conçu comme un forum, il aura vocation à fournir aux élus du territoire et à leurs équipes, un panorama de l'ingénierie publique existante et à leur permettre de s'approprier les processus de préparation, de conception, de financement et de suivi des projets actuels et futurs.

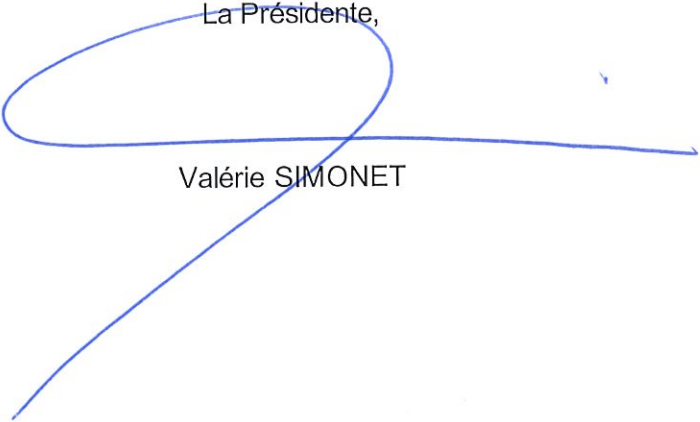
Celui-ci se tiendra le jeudi 5 juin 2025 à partir de 13 h 30 dans les locaux du lycée des métiers du bâtiment à Felletin.

10) PROCHAINE ECHEANCE

Une séance de l'Assemblée générale de l'Agence est programmée pour le 19 juin 2025. L'ordre du jour comprendra, entre-autres, l'examen du rapport d'activité de l'année 2024 et la présentation du budget primitif pour 2025. Le Conseil d'administration devra au préalable avoir examiné le rapport d'activité de l'année 2024.

La séance est levée à 17h20

La Présidente,



Valérie SIMONET

